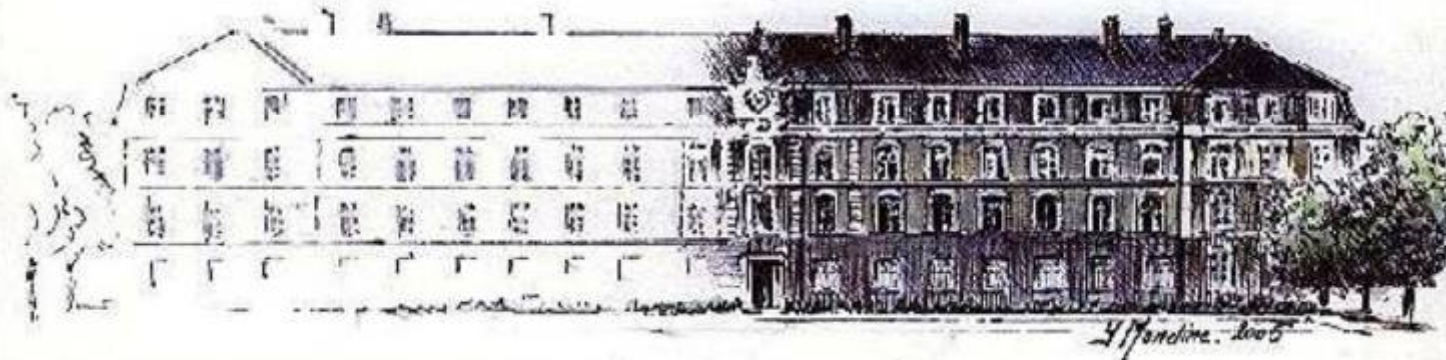
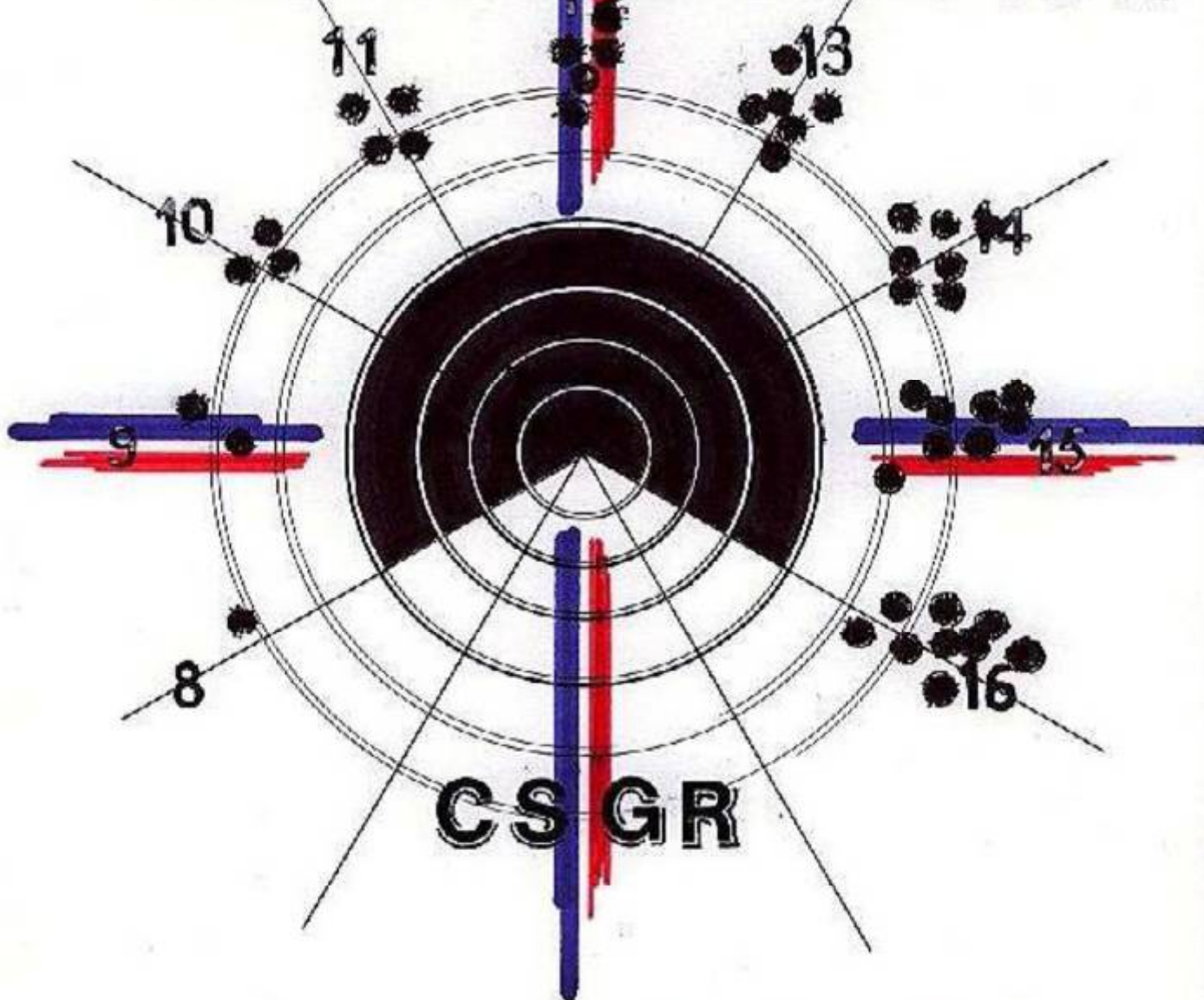


13ème édition
Dimanche 21 octobre 2018

8 HEURES
CHRONO

Mode **TIR** a 10 m



Renseignements :
Gwendoline BARBE
garnisontir@gmail.com

**La Section tir de LA GARNISON DE RENNES organise sa 13ème
édition des HUIT HEURES DE TIR à dix et 18 mètres le**

Dimanche 21 octobre 2018 de 09h00 à 17h00

Dans son stand 10 & 18 mètres

Quartier Foch – Boulevard de Guines à RENNES 35000

**18 postes de tir à dix mètres pour 18 équipes carabine et pistolet
05 paillons arbalète field pour 05 équipes arbalète field**

Récompense uniquement à la meilleure équipe de chaque discipline

Voici les ingrédients

**Prenez deux tireurs toutes catégories (minime à senior)
de carabine ou pistolet 10 mètres ou arbalète field 18m**

Ajoutez **24 euros** pour l'engagement de l'équipe

Regroupez l'équipe pour le premier match à 09 heures précises
à l'adresse suivante

Quartier Foch—Boulevard de la TA

Entrée par le Boulevard de Guines

35998 RENNES Armées

Alternez les tireurs

**Enchaînez le deuxième match à 11 heures, le troisième à 13
heures et le dernier à 15 heures.**

**Défonyez vous sur les deux matches de 60 coups ou les 20 volées de 3 flèches
Participez à la finale olympique sur cibles électroniques à 17 heures 30 avec les
dix meilleurs tireurs carabine et pistolet et les 5 meilleurs arbalétriers (papier)**

La GARNISON RENNES, club organisateur mettra en place une restauration
(sandwiches, gâteaux, confiserie et buvette).

En espérant, vous compter nombreux à cette sympathique, sportive et conviviale compétition à 10 /18 mètres.

BULLETIN D'INSCRIPTION

A renseigner et à retourner avant le 12 octobre 2017

Gwendoline BARBE – garnisontir@gmail.com

Règlement sur place

ANNEXE REGLEMENT DES HUIT HEURES DE TIR DE LA GARNISON DE RENNES

Article 1 : La compétition dite HUIT HEURES DE TIR DE LA GARNISON DE RENNES est ouverte à tous tireurs à jour de sa licence fédération française de tir ou de la fédération des clubs sportifs et artistiques des armées pour la saison sportive en cours.

Article 2 : La compétition est arbitrée selon les règlements ISSF et IAU.

Article 3 : Le classement est OPEN sans distinction de catégorie. Tous les matchs se tirent sur 60 coups (application nouveau règlement février 2013 7,9 et 8,11 Règles carabine et pistolet ISSF) ou en 20 volée de trois flèches de match.

Article 4 : Une équipe est composée de deux tireurs régulièrement engagés pour la compétition selon les possibilités suivantes : deux carabiniers, deux pistolières ou deux arbalétriers. **Il n'est pas possible d'engager une équipe mixte (un pistolière et un carabinier ou un arbalétrier et un/ou pistolière ou carabinier).**

Article 5 : L'inscription d'une équipe ne sera validée que par l'envoi au comité organisateur de la fiche d'inscription dûment remplie accompagnée du montant du règlement libellé à l'ordre de la section tir du CS GARNISON RENNES.

Article 6 : L'arbitrage sera assuré dans la mesure du possible par des arbitres ISSF et à défaut par les bénévoles de l'association.

Article 7 : **Seule la meilleure équipe de chaque discipline sera récompensée.**

Article 8 : Un classement est effectué par équipe dans chaque discipline. Un classement individuel est également effectué pour sélectionner les dix meilleurs pour la finale. (cinq carabiniers—cinq pistolières et cinq arbalétriers)

Article 9 : Les concurrents s'engagent à respecter les horaires de la compétition soit :
Accueil à partir de 07 heures 30—Première série 09 heures – deuxième série 11 heures – troisième série 13 heures – quatrième série 15 heures. Remise des récompenses à 18 heures 30.

Article 10 : Les participants aux HUIT HEURES DE TIR autorisent la prise de clichés photographiques et vidéo pendant la durée de l'épreuve et leur diffusion par le CLUB SPORTIF GARNISON DE RENNES dans le cadre de ses actions publicitaires ou de propagande par voie d'affichage ou diffusion sur le web pour le tir sportif au CSGR .

Article 11 : Les participants s'engagent à respecter les règles de circulation et de fonctionnement dans l'enceinte du quartier Foch et à faire leur de tout litige survenant avec un tiers. Ils s'engagent par le présent à être non seulement licencié à la FFTIR ou à la FCSAD mais à être titulaire d'une assurance en responsabilité civile.

Article 12 : Toute équipe doit avoir un nom de baptême de préférence original ou atypique. A défaut, le club organisateur en attribuera un à l'équipe.

Article 12 : L'engagement à la compétition « HUIT HEURES DE TIR DE LA GARNISON DE RENNES » implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Article 13 : Tout autre point non réglé par le présent règlement sera traité par le bureau du comité d'organisation composé du président de la section tir de la GARNISON RENNES ou son vice-président et deux membres du comité directeur.



ANNEXE
BULLETIN INSCRIPTION

(En raison du plan VIGIPIRATE en vigueur dans le quartier Foch, les dates et lieu de naissance sont à fournir impérativement ainsi que l'immatriculation de votre véhicule, merci de votre compréhension)

13eme EDITION DES HUIT HEURES DE TIR DE LA GARNISON DE RENNES
--

DISCIPLINE : CARABINE

PISTOLET

ARBALETE 18M

NOM DE L'EQUIPE :

1ER TIREUR. NOM.....PRENOM.....

DATE DE NAISSANCE.....LIEU NAISS.....

CAT FFTIR :LICENCE FFTIR

2EME TIREUR. NOM.....PRENOM.....

DATE DE NAISSANCE.....LIEU NAISS.....

CAT FFTIR :LICENCE FFTIR

DEMANDE D'ACCES EN VEHICULE :

MARQUE :

MODELE :

IMMATRICULATION :

CONDUCTEUR :

DEMANDE ACCES ACCOMPAGNATEUR :

NOM :**PRENOM :**

DATE NAISSANCE : **: LIEU DE NAISSANCE :**

NOM :**PRENOM :**

DATE NAISSANCE : **: LIEU DE NAISSANCE :**

NOM :**PRENOM :**

DATE NAISSANCE : **: LIEU DE NAISSANCE :**